

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 6 du 4 mai 2018, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 18 du 9 mai 2018, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 29 mai 2018, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h16 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il salue particulièrement M. Gérard Meyer, président du comité de pilotage pour la patinoire, et M. Gabriel Voirol, vice-président du SIDP. M. le président fait part de l'excuse de Mme l'adjointe Karine Génesta, Mmes Magali Marchand, conseillère communale, Nicole Jobin, agente administrative, Alizée Marchand, apprentie employée de commerce, et M. Gianni Pietronigro.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre Mme Sandra Vallat et M. Hubert Zeller.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note la présence de deux personnes qui n'ont pas le droit de vote, M. Fabio Germano et une journaliste du Quotidien Jurassien.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre soixante-deux votants.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

- 1. Présentation du projet global de la patinoire**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2018**
- 3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017**
- 4. Prendre connaissance du projet d'agrandissement du bâtiment des services communaux, à la rte de Courgenay 24 ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 45'000.—, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt**
- 5. EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier**
- 6. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :**
 - a) M. Giuseppe Germano, ressortissant italien domicilié à Alle ;**
 - b) M. Gianni Pietronigro, ressortissant italien domiciliée à Alle**
- 7. Information finale sur l'implantation des conteneurs type Molok pour les sacs-poubelle SIDP**
- 8. Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.Alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La convention mentionnée sous point 5 sera déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

secrétariat communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

M. le président relève l'innovation de ce soir : M. Alan Stalder, conseiller communal, a élaboré une présentation projetée qui facilitera le suivi des débats.

Délibérations

1. Présentation du projet global de la patinoire

M. Stéphane Babey, maire et président du SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy), introduit le sujet qui porte sur le projet de rénovation, d'assainissement et d'agrandissement de la patinoire. Les électrices et électeurs du district de Porrentruy sont appelés à se prononcer le même jour, par les urnes, sur deux crédits en la matière.

M. Gabriel Voirol, maire de Porrentruy et vice-président du SIDP, qui remplace aujourd'hui M. Stéphane Babey, précise ce qu'est le SIDP, créé en 2004, ses activités, et relate le dossier Patinoire, qui a été traité au travers de 23 réunions jusqu'à présent.

Le sujet est important, les coûts également. Il s'agit d'un défi crucial pour la région, d'un projet pour la jeunesse, qui revêt un enjeu d'avenir et impactera l'économie et le tourisme.

M. Voirol salue la procédure en votation populaire. Toutes les informations nécessaires figurent sur le site internet du SIDP.

M. Gérard Meyer, maire de Courchavon et président du comité de pilotage, présente à l'aide d'une vidéoprojection tous les aspects du projet. Il fait l'historique de la patinoire, retrace l'ensemble du processus, des procédures et études préliminaires, précise les choix stratégiques, le soutien populaire, la vocation de Porrentruy à devenir un centre d'entraînement pour des équipes nationales juniors et un lieu d'entraînement et de préparation sur une surface de glace aux normes nord-américaines NHL. Il détaille le projet 2018, les différences de coûts entre l'avant-projet 2014 et le projet 2018, le financement de l'investissement, les enjeux pécuniaires, les charges des communes. La recherche de fonds se poursuit,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

l'objectif final étant une dette nette maximale de Fr. 13'000'000.— restant à charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les deux surfaces de glace.

L'auditoire applaudit M. Meyer pour son exposé.

M. Gérard Meyer répond aux questions de MM. Hubert Farine et Michel Crausaz s'agissant des possibilités de parcage sur le site En Roche de Mars, du manque de salle de gymnastique, des synergies éventuelles avec la piscine en plein air.

M. Hubert Zeller soulève plusieurs questions concernant les factures impayées, le financement partiel par les utilisateurs, la limitation de la capacité financière du SIDP. MM. Meyer et Voirol et Babey apportent toutes explications utiles.

M. Gérard Jubin évoque une possible démarche du club de basket de Boncourt, qui dispose d'une halle ne correspondant pas aux normes actuelles.

M. Babey confirme que la commune de Boncourt a soulevé la question il y a quelque temps. La halle de basket n'appartient pas au SIDP et plusieurs éléments sont à analyser.

MM. Voirol et Meyer précisent que pour le champ de glace, le délai pour la normalisation sécuritaire a été repoussé au maximum, et l'existence d'un projet joue favorablement.

M. Meyer répond à l'interpellation de M. David Gigon à propos du débit de boissons et de l'exploitation du restaurant.

Constant le courage dont les promoteurs ont fait montre pour construire la patinoire de Porrentruy il y a près de 45 ans, Mme Cosette Moser estime que ce serait formidable d'assurer aujourd'hui des infrastructures restaurées et développées pour le patinage sur glace.

M. Michel Collin, président du club des patineurs d'Ajoie, se prononce en faveur du projet qui constitue une opportunité à saisir.

M. Marcel Gerber rappelle l'expo Ajoie qui se tenait, à bon escient, dans la patinoire.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

M. Gérard Meyer indique que le message que le corps électoral recevra figure sur le site internet du SIDP www.sidp.ch.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2018

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 24 avril 2018, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.Alle.ch.

Il remercie M. Dominique Bonnemain d'avoir fait remarquer, à juste titre, une erreur dans le texte qui concerne le projet de déplacement de la mairie. Le procès-verbal indique que Mme Elizabeth Aubert désire savoir si cette acquisition entre dans les capacités financières de la commune. Cette question a émané en réalité de M. Romain Aubert.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé et moyennant la rectification ci-dessus, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 27 mars 2018.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2017

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP », note que si un budget établi en début d'exercice consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation financière d'une entité, privée ou publique. Ils ont été présentés à la commission des finances du 22 mai.

Les comptes de la commune d'Alle se chiffrent à 6,55 millions de francs. Le résultat final montre un excédent de produit de Fr. 48'778.--. L'exercice est qualifié de bon, attendu des dépréciations complémentaires pour un montant de plus de Fr. 55'000.--.

Parmi les grands postes influençant significativement le résultat, on peut citer les éléments suivants par rapport au compte 2016 :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

- Rentrées des impôts sur les personnes : + Fr. 56'000.—
- Impôts sur les frontaliers : - Fr. 15'000.—
- Impôts sur la fortune : - Fr. 82'000.—
- Péréquation financière : - Fr. 152'000.—
- Charges liées à l'enseignement : + Fr. 57'000.—

Ce sont les éléments sur lesquels les autorités communales n'ont aucune emprise à court terme. Toutefois, l'augmentation de la population due à l'attractivité du village contribue sur le long terme à une amélioration des rentrées fiscales.

On peut constater que les charges imputables directement à l'action du Conseil communal sont maîtrisées et répondent dans les grandes lignes au budget. A part un poste important, celui inhérent au personnel administratif découlant de la volonté de l'Exécutif de finaliser l'archivage de l'entier de nos documents et d'un appui administratif ponctuel d'une part, et d'un décompte BKW chevauchant les années 2016 et 2017 pour un montant de Fr. 47'000.— d'autre part. La nette amélioration de nos liquidités permettent une latitude bienvenue dans la réalisation de certains travaux ponctuels.

Mais la prudence reste de mise. Les charges liées à l'enseignement que l'on pensait maîtrisées au niveau de l'état, semblent reprendre l'ascenseur alors que des classes se ferment au niveau du canton. De même, les charges du domaine social sont de nature à faire s'envoler les coûts y liés. Des solutions doivent être trouvées pour créer une compensation à ces versements à fonds perdu pour les collectivités locales.

Les comptes ont fait l'objet de vérification complète par la fiduciaire Maître en date des 17 et 18 avril.

Après entérinement de l'entrée en matière, M. Drilon Loshi, receveur communal, moyennant l'assentiment de l'assistance, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à disposition de l'assemblée et également présenté en vidéoprojection. Il renseigne en détail l'assistance sur les données chiffrées. Avec des produits de Fr. 6'558'140.28, le compte de fonctionnement accuse un bénéfice de Fr. 48'778.58. Les bilans s'élèvent à Fr. 16'803'897.96 au 31

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

décembre 2017. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 14'514'681.75.

M. le caissier présente le tableau des dépassements budgétaires 2017. Les charges totalisent Fr. 3'279'460.56 et excèdent la budgétisation de Fr. 103'270.56. Notons cependant que pour cinq postes, les dépenses ont été inférieures aux montants budgétés, ce qui représente une somme globale de Fr. 315'181.--.

Mme Sandra Vallat parle du fonctionnement de la Crèche et de l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), et de l'importance des charges y liées.

Mme Sandra Vallat évoque l'opportunité de créer une réserve vu les nouvelles mesures mises en place par la caisse de pensions. M. Babey fournit quelques explications, précise que notre commune est concernée par le personnel de la Crèche, et qu'une somme a été provisionnée dans la perspective d'une contribution en 2019.

Sans opposition, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels que soumis, et approuve le compte communal 2017 tel qu'élaboré et exposé.

4. **Prendre connaissance du projet d'agrandissement du bâtiment des services communaux, à la rte de Courgenay 24 ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 45'000.--, et donner compétence du conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt**

L'entrée en matière est acceptée sur la base de l'avant-propos de M. Cyrille Gigon, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics, alimentation en eau, eaux usées, plan d'aménagement ».

Le rapporteur de l'autorité communale explique que l'agrandissement servira à ranger le matériel de la SDEA (Société de Développement et d'Embellissement d'Alle), à abriter le parc mobilier de la voirie qui s'est professionnalisée, et le matériel stocké à l'ancien stand de tir.

M. Gigon fait la description de l'agrandissement, qui est adossé à la façade nord du bâtiment existant, en précise les dimensions et les

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

matériaux. Une partie des travaux sera exécutée par les voyers communaux. Des devis ont été demandés ; l'investissement se chiffre à Fr. 45'000.--.

Sans discussion, l'assemblée accepte le projet d'agrandissement du bâtiment des services communaux, tel que présenté, et vote à cet effet un crédit de construction de Fr. 45'000.--, en donnant compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

5. EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP », note que le 26 octobre 2017, l'assemblée du SIDP a accepté la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.

La réalisation de l'autoroute obligeait la Confédération à assurer la défense incendie dans les tunnels d'où la réalisation d'une conduite d'eau en place à ce jour. Selon la pratique, à l'issue des travaux, l'Office fédéral des routes (OFROU) remet ce type d'infrastructure à une commune ou à un syndicat de communes. En 2006 déjà, le SIDP a fait part de sa volonté et de son intérêt pour interconnecter les principales ressources en eau du district avec la conduite d'eau A16 et avait confié un mandat à un groupement d'ingénieurs. Alors que le SIDP était porteur de ce dossier, les principaux fournisseurs d'eau de la région ont été réunis pour s'accorder sur les principes de reprise des installations, et les négociations ont été entamées avec l'OFROU sous l'égide des services cantonaux des infrastructures et de l'environnement.

Plusieurs communes ont depuis plusieurs années déjà pu bénéficier d'eau d'appoint provenant de l'A16, dont Alle, depuis la signature de la convention entre la commune et l'Etat en 2002. Journallement, nous sommes alimentés à hauteur de 48 m³ par cette conduite.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

Après admission de l'entrée en matière, M. le maire précise les trois propriétaires ou partenaires que comprend ce tronçon. La convention définit les parties d'ouvrages propriétés de chaque entité (Confédération, SIDP, SEHA – Syndicat des Eaux de Haute-Ajoie), règle les responsabilités et les engagements de chaque propriétaire, détaille les conventions existantes qui seront résiliées et à renouveler avec les communes raccordées, fixe les règles d'entretien et de renouvellement des installations.

En vue de la mise en place de l'exploitation de ces infrastructures et d'un service des eaux, l'assemblée du SIDP du 26 octobre 2017 a validé deux règlements qui définissent les buts et tâches à accomplir, les règles d'approvisionnement en eau, fixe les principes de financement du service des eaux, et détermine le montant des taxes à prélever.

Certains investissements devront être consentis, afin notamment de disposer des outils de gestion stratégique, d'adapter la station de pompage située à Saint-Ursanne, de finaliser les interconnexions et l'automation des ressources A16. Ces investissements et les charges d'exploitation seront principalement financés par la vente de l'eau consommée. De plus, un fonds sera alimenté à hauteur d'un franc / habitant par année, prélevé sur le service des eaux. Les coûts liés à cette opération n'auront pas d'incidence pour les citoyens de notre localité.

Le mode de fonctionnement du service des eaux du SIDP sera identique à celui d'un service communal. A ce jour, seize communes ont accepté le principe de la reprise de la conduite d'eau A16. Trois l'ont refusé. En l'état, les nouvelles conventions peuvent d'ores et déjà être signées. Le conseil communal recommande à l'unanimité d'accepter la reprise de ces installations de distribution d'eau par le SIDP. La convention, déposée publiquement depuis vingt jours, n'a soulevé aucune opposition.

Sans autre, l'assemblée accepte la reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP, et valide la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier

6. **Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :**
c) **M. Giuseppe Germano, ressortissant italien domicilié à Alle ;**

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

d) M. Gianni Pietronigro, ressortissant italien domiciliée à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement communal d'administration et d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence des personnes intéressées jusqu'au votes finaux.

L'assemblée accepte aussi la proposition de M. Bernard Studer ne voter une seule entrée en matière.

En introduction, M. Franco Mancini, conseiller communal responsable du dicastère « population, affaires sociales, Clos Bidaine », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation. Il présente les requêtes de MM. Giuseppe Germano et Gianni Pietronigro, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le conseil communal se veut de sonner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Les personnes qui sollicitent l'indigénat sont honorablement connues et bénéficient de toute notre considération.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune opposition.

M. Mancini présente M. Giuseppe Germano, sur la base des informations émanant des dossiers personnels ainsi que d'une visite à domicile. Il précise son identité sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

M. Germano est parfaitement intégré en Suisse et dans notre village. Il mérite notre confiance.

M. Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans autre, l'assemblée accorde l'indigénat communal à M. Giuseppe Germano qui, de retour dans la salle, est chaleureusement applaudi.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

M. Mancini présente M. Gianni Pietronigro, sur la base des informations émanant des dossiers personnels ainsi que d'une visite à domicile. Il précise son identité sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

M. Pietronigro est parfaitement intégré en Suisse et dans notre village. Il mérite notre confiance.

M. Studer communique que la finance de naturalisation est fixée selon la règle à Fr. 200.--. La discussion n'étant pas utilisée, les personnes intéressées quittent la salle.

Sans autre, l'assemblée accorde l'indigénat communal à M. Gianni Pietronigro.

7. Information finale sur l'implantation des conteneurs type Molok poules sacs-poubelle SIDP

M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère « déchetterie, sport, centre sportif, circulation, mobilité », rappelle les emplacements et le nombre des containers Molok, précise les décisions du SIDP, les partenariats, les coûts du ramassage, et certaines données de tonnage. Au travers d'une vidéoprojection, il commente les avantages et les inconvénients du système préconisé.

Mme Cosette Moser estime que chaque citoyen devrait bénéficier des mêmes services. Or, les personnes éloignées des conteneurs seront désavantagées.

M. Fluri fournit diverses explications quant à cette problématique. M. le maire Stéphane Babey évoque un plan de ramassage par les services communaux. M. Bernard Studer cite un extrait du protocole de l'assemble du 27 mars 2018, concernant l'interpellation de Mme Cosette Moser. M. Babey a déclaré qu'on pourra imaginer un service de collecte organisé par la commune.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

Alors conseillère communale, Mme Sandra Vallat rappelle s'être penchée sur le sujet et avoir retenu 17 emplacements. Elle relève la flagrance de la régression.

M. Fluri explique les contingences nouvelles au niveau des équipements souterrains, examinées avec le bureau d'ingénieurs.

8. Divers

M. le maire Stéphane Babey exprime ses remerciements à Mme Jacqueline Galvanetto, secrétaire-caissière du SIDP, qui est à l'origine du message aux citoyennes et citoyens du district sur le projet de rénovation, d'assainissement et d'agrandissement de la patinoire.

M. Babey parle de l'évolution financière du SIS, salue l'effort consenti qui a conduit à une réduction du nombre de pompiers.

Il félicite l'Ancienne et le Grütli pour l'organisation du festival des fanfares d'Ajoie. S'agissant de la nouvelle mairie, les travaux sont en cours, sans surprise à ce jour. La population au 31 mars 2018 totalisait 1'824 âmes. Le site internet www.Alle.ch a été totalement remanié par M. Alan Stalder, conseiller communal. Le programme de législature est en voie d'élaboration. Le nouveau magasin COOP ouvrira ses portes le 25 juillet prochain. L'acte de vente de la mairie actuelle a été signé la semaine dernière. Le projet des zones 30 a été concrétisé.

Mme Sandra Vallat remercie l'autorité pour l'instauration d'une zone 30 à la rue Champs Saint-Martin, mais constate que la limitation de vitesse n'est pas respectée. Elle souhaite une réflexion pour mettre en place des mesures efficaces, et savoir ce qu'il adviendra de la piste de chantier à la rue Montagne d'Alle.

M. Patrick Fluri, conseiller communal, se dit conscient des excès et de la nécessité d'amender les automobilistes, voire de mettre en place des obstacles adéquats.

M. le maire précise que la piste de chantier se trouve en zone agricole, et elle revêt un caractère provisoire. La commune pourrait tenter de prolonger dans le temps cet aménagement, voire de

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du mardi 29 mai 2018

mener une réflexion pour son maintien à long terme dans le cadre du nouveau plan d'aménagement local.

M. Gérard Jubin estime qu'il aurait été judicieux de faire une information à part sur le projet de patinoire.

M. Gérard Jubin assimile à un gymkhana le parcours dans la zones 30 de Champs Saint-Martin. M. Patrick Fluri apporte quelques explications en la matière.

M. Gérard Jubin souhaite savoir ce qu'il advient du projet HRS.

M. Stéphane Babey note que cette société a demandé de prolonger le délai de la peine conventionnelle. Le projet initial se trouve en phase de restructuration dans une orientation d'accueil intergénérationnel.

M. Cyrille Gigon, conseiller communal, fait état de certaines données concernant l'exploitation du réseau d'eau. Par rapport à 2017, une économie de 26'000 m³ d'eau a été réalisée.

Evoquant la problématique de la lisibilité de l'Ajoie, M. Thierry Chételat y constate l'implantation de nombre d'entreprises suisses alémaniques.

M. Thierry Chételat rappelle un article du journal Tages-Anzeiger concernant les intégristes dans le Jura, dont une personne à Alle.

M. le maire explique que cette parution a effectivement inquiété l'autorité communale, qui s'est adressée au ministre et au commandant de la police. En réalité, il n'y a aucun djihadiste sur le territoire cantonal ni à Alle.

M. le président clôt les délibérations à 23h13 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du mardi 29 mai 2018

